

Commune de MAILLY-RAINEVAL

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de MAILLY-RAINEVAL

Séance ordinaire du 15 mars 2018

Convocation : le 02 mars 2018

Affichage : le 23 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 mars, à 19h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

Présents : Mesdames Carole CHARLES, Linda HOREMANS, Véronique MESUREUR (arrivée à 20h10), Isabelle MOURIER, Tatiana VIALLANEIX, et Messieurs Gilles BRULE, Philippe GOBLET, Thomas LEROUX, Kossigan N'BOUKE (arrivé à 20h30), Christophe TAHON, Francis MOURIER.

Secrétaires de la séance : Véronique MESUREUR et Linda HOREMANS

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h35.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 16 février 2018 :

Le Procès-verbal est adopté à l'**unanimité des présents**.

Délibération 04.2018 : Devis réseau d'eau

Monsieur Philippe GOBLET informe le conseil que quatre vannes vont être remplacées et qu'une autre sera créée. Le réseau va être divisé en six secteurs afin de réaliser les recherches de fuites éventuelles et de faire un meilleur diagnostic. Cela permettra en cas de fuite de couper uniquement le secteur concerné au lieu du réseau complet. Un compteur sera également installé à la sortie du château d'eau.

Mme Véronique MESUREUR présente les devis de SPEE :

• Nettoyage de la cuve intérieure	850€HT	1 020€TTC
• Robinet puisage réservoir	81.44€HT	97.73€TTC
• Compteur sortie réservoir	7 316.14€HT	8 779.37€TTC
• 1 vanne rues de Thory/Jardinière	1 724.65€HT	2 069.58€TTC
• 2 vannes rues de Thory/Place du Pilon	2 741.49€HT	3 289.79€TTC
• 2 vannes rues Charles de Gaulle/Louvrechy	2 755.20€HT	3 306.24€TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **accepte à l'unanimité des présents** soit 10 voix, les devis de SPEE.

Délibération 05.2018 : Comptes administratifs Service des eaux 2017

<u>Fonctionnement</u> :	<i>Dépenses :</i>	20 175.15 €
	<i>Recettes :</i>	21 716.80 €

Excédent au 31.12.2016 **80 702.62 €**

Excédent au 31.12.2017 **82 245.27 €**

<u>Investissement</u> :	<i>Dépenses :</i>	4 353.46 €
	<i>Recettes :</i>	368.18 €

Excédent au 31.12.2016 **8 339.00 €**

Excédent au 31.12.2017 **4 353.72 €**

Monsieur le maire se retire pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **accepte à l'unanimité des présents**, soit 9 voix le compte administratif 2017 du Service des eaux.

Délibération 06.2018 : Comptes administratifs Commune 2017

<u>Fonctionnement</u> :	<i>Dépenses :</i>	110 718.86 €
	<i>Recettes :</i>	116 235.15 €
Report au 31.12.2016		166 207.33 €
Résultat au 31.12.2017		167 723.50€
<u>Investissement</u> :	<i>Dépenses :</i>	19 131.65 €
	<i>Recettes :</i>	15 009.96€
Report au 31.12.2016		890.18 €
Reste à réaliser 2017		-9336.00€
Déficit au 31.12.2017		-3 206.10€

Monsieur le Maire se retire pour le vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **accepte à l'unanimité des présents** soit 10 voix, le compte administratif 2017 de la Commune.

Questions diverses :

↳ **Conseil d'école** : Mme Linda HOREMANS fait un compte-rendu sur le conseil d'école du 13 mars 2018 :

- Les modalités d'inscription des enfants nés en 2015 ont été rappelées : un certificat d'inscription à retirer en mairie, une fiche de renseignements et santé qui seront à remettre lors d'une réunion le samedi 7 avril de 10h à 12h à l'école de SAUVILLERS-MONGIVAL.
- Mme LEROY remercie le conseil municipal pour la galette des rois. La subvention pour les transports a bien été payée par la commune de MAILLY-RAINEVAL le 5 décembre 2017.
- Les effectifs prévus pour la rentrée 2018/2019 s'élèvent à 121 élèves.
- Le conseil d'école valide le regroupement sur 2 pôles avec 15 voix pour et 2 contre, et la création de deux postes de direction avec 16 voix pour et 1 abstention. La garderie se fera à LOUVRECHY et il y aura une cantine dans chaque pôle avec des menus identiques. Le transport scolaire du midi ne sera plus assuré, le ramassage scolaire se ferait en deux tours.
- L'association « La souris verte » remercie le conseil municipal pour la kermesse du 23 juin qui aura lieu à MAILLY-RAINEVAL sur le thème du cirque. L'association a reversé 300€ à chaque classe.
- Les enseignants demandent aux élus si les 50€ versés pour chaque enfant doivent être dépensés avant la fin du mois de juin en vue du futur RPC. Les élus doivent se renseigner auprès de la Communauté de Communes Avre Luce Noye.

↳ **Délibération 07.2018 :Affaire Mme Bizot contre le RPC** : Monsieur le Maire évoque le problème d'un recours au Tribunal Administratif déposé par Mme BIZOT, employée pour les TAP, concernant le motif de son licenciement. Les maires des 6 communes du regroupement vont solliciter un avocat pour faire une requête des pièces

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier recours d'assistance juridique auprès des assurances AMP afin qu'un avocat puisse assurer la défense de l'intérêt de la commune dans l'affaire qui oppose Mme Laetitia BIZOT et les communes du regroupement du RPC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **accepte à l'unanimité des présents** le recours à l'assistance juridique.

↳ **Manifestations à venir** :

- Lundi 02 avril : Chasse aux œufs de Pâques à partir de 10h00 à la mairie.
- Mercredi 04 avril : Pose d'une stèle à 14h30 à la Ferme Sébastopol en commémoration de la bataille du bois de l'arrière-cour (entre mars et août 1918)

suivie d'un vin d'honneur à 16h00 à la salle de convivialité. La route de Sébastopol, Voie communale 5, sera fermée à la circulation pendant la cérémonie.

- Mardi 08 mai : Commémoration de l'armistice à 11h00 suivi d'un vin d'honneur.
- Dimanche 20 mai : Rallye automobile organisé par l'association « Maison pour tous ». Départ de MAILLY-RAINEVAL à 09h00, arrivée à LE PLESSIER ROZAINVILLERS.
- Samedi 09 juin : Organisation d'une randonnée dans le marais avec mise à disposition de barbecues pour le pique-nique (à confirmer).
- Samedi 23 juin : Kermesse des écoles.

↳ **Fête du village** : Le conseil municipal se penche sur la réorganisation de la fête du village suite au souhait de l'association « Loisir et détente » de ne plus assurer le repas du dimanche midi. Monsieur le Maire présente les différentes options possibles notamment celle de ne plus organiser d'apéro concert le samedi mais le dimanche midi avec un repas servi par un prestataire, une buvette dont l'organisation est à définir, et un concert du groupe Ka'Pris. Des structures gonflables seront également mises en place pour les enfants. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de grouper la fête du village sur le dimanche 9 septembre 2018.

La première partie de la séance est levée à 22h30

M. le Maire, Francis MOURIER, passe la présidence à M. Philippe GOBLET, 1^{er} adjoint au Maire, pour la suite de la séance concernant le projet éolien, et se retire ainsi que Mme Isabelle MOURIER.

Projet éolien :

Monsieur Philippe GOBLET évoque la mise en œuvre de la concertation et aborde le questionnaire évoqué par la commune de ROUVREL. Il distribue au conseil municipal un modèle type de questionnaire à adapter.

Après quelques corrections, un modèle a été approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur Philippe GOBLET fait part au conseil municipal de synthèses envoyées par certains promoteurs et les distribuent.

Monsieur Philippe GOBLET propose de faire une note de synthèse rédigée par les conseillers municipaux pour reprendre les éléments évoqués lors des séances du conseil municipal (les procès-verbaux ont été affichés en mairie et non pas distribués aux habitants).

Le conseil municipal propose de faire une synthèse à valider lors de la prochaine réunion du conseil municipal du 10 avril et à distribuer avec la consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **accepte** de faire une note de synthèse distribuée avec le questionnaire de consultation avec **8 voix pour et 1 voix contre**.

Un débat s'ouvre sur la nécessité d'une réunion d'information synthétisant les données récupérées lors des présentations des promoteurs, des maires et M. GRIZARD.

Monsieur Philippe GOBLET ne souhaite pas de réunion publique sans promoteur.

Monsieur Kossigan N'BOUKE demande comment récupérer l'avis de la population lors d'une journée dédiée.

Mme Tatiana VIALLANEIX insiste sur une consultation locale comme un vote avec un protocole.

Mme Véronique MESUREUR présente deux solutions : un jour de vote (type élection nationale) ou élection type parents d'élèves : le bulletin de vote sera inséré dans une première enveloppe elle-même mise dans une enveloppe sur laquelle le votant appose sa signature et nom/prénom.

Le conseil s'interroge sur le type des votants : habitants, liste électorale, majeurs, propriétaires, locataires.

Mme Tatiana VIALLANEIX demande pourquoi la liste électorale n'est pas retenue pour simplifier la tâche ou la liste des personnes rattachées fiscalement à la commune.

Monsieur Kossigan N'BOUKE rappelle les cas de figures : parent habitant un logement et habitants de plus de 18 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **accepte à 8 voix pour et 1 voix contre** de recueillir l'avis de personnes de plus de 18 ans.

La distribution du questionnaire se fera le 11 mai. Les habitants auront jusqu'au jeudi 31 mai à 20h00 pour rendre leur enveloppe lors des permanences ou dans la boîte aux lettres de la mairie. Le dépouillement s'effectuera le 31 mai à 20h00 en présence des conseillers municipaux.

Une note de synthèse sera rédigée par les conseillers, lors d'une séance spéciale qui aura lieu le mardi 10 avril à 20h00, et adressée aux habitants. Cette note se composera de résumés sur les différents projets et intégrera les débats qui ont eu lieu au sein du conseil municipal (démantèlement, nuisances sonores, bail emphytéotique, impact visuel, retombées financières,...). Cette note sera un compromis, puisque la réunion publique n'est pas retenue, et fera part des interrogations du conseil municipal.

Monsieur Philippe GOBLET indique qu'une réunion peut être organisée avec la Chambre d'Agriculture pour informer les propriétaires et/ou exploitants.

Mme Véronique MESUREUR propose de compléter la note de synthèse en mentionnant les outils disponibles (charte environnementale, Chambre d'Agriculture).

Mme Tatiana VIALLANEIX souligne que nous n'avons pas eu de vérifications concernant les retombées fiscales par un projet éolien et qu'il serait intéressant de vérifier les chiffres annoncés auprès de communes ayant des éoliennes comme LOUVRECHY ou LAWARDE-MAUGER. Peut-on récupérer ces éléments

Il est donc décidé de se retrouver le mardi 10 avril à 20h00 pour une séance de travail lors d'un conseil municipal avec comme seul ordre du jour la synthèse sur l'éolien pour la consultation et la vérification de la liste des votants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Fait à Mailly-Raineval,
le 23 mars 2018